

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 JUIN 2020
À 20 heures

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – L. GENTREAU – C. BIRON – G. LE METOUR – N. BOILEAU – N. GILBERT – P. TESSIER – M. AUBINEAU – E. CHAUVET – D. VEQUEAU – L. PACREAU – V. BONNEFOY – H. BEAUDOUIN – C. DUJOUR – P. BRETAUD – S. BAUDRY – V. LOCTEAU.

Absents excusés : D. BACH ayant donné pouvoir à J. FERRAND

Secrétaire : M.P. GABILLEAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 février 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) Commissions Communales

Monsieur le Maire propose la nomination de 7 à 8 membres (y compris l'adjoint de référence) par commission communale.

Il précise que les adjoints peuvent prendre part aux travaux de l'ensemble des commissions en raison de la transversalité qui existe dans le suivi des différents dossiers.

FINANCES : Préparation du budget : à partir des éléments financiers fournis par les autres commissions, ou autres éléments qui touchent l'investissement, subventions, fiscalité, tarifs, compte de gestion, compte administratif, relations avec les artisans-commerçants.

M.P. GABILLEAU V.LOCTEAU – G. LE METOUR – S. BAUDRY – N. BOILEAU – N. GILBERT – H. BEAUDOUIN – C. BIRON

BATIMENTS / VIE ASSOCIATIVE : Investissement – entretien des bâtiments communaux / Bibliothèque, forum, manifestations

Cette commission pourra éventuellement se réunir en deux groupes distincts compte tenu de la diversité des thèmes abordés.

L. GENTREAU P. TESSIER – D. VEQUEAU – M. AUBINEAU – MP. GABILLEAU – E. CHAUVET - N.GILBERT (bâtiments) – H. BEAUDOUIN (vie associative)

AFFAIRES SOCIALES - CULTURE ET LOISIRS : Lien avec le CCAS, transport solidaire, projets à poursuivre / bibliothèque, manifestations culturelles, cérémonies commémoratives

Cette commission pourra éventuellement se réunir en deux groupes distincts compte tenu de la diversité des thèmes abordés.

C. BIRON D. BACH – C. DUJOUR – N. BOILEAU – S. BAUDRY (culture et Loisirs)

VOIRIE – URBANISME - ENVIRONNEMENT – SENTIERS - CIMETIERE :

VOIRIE : suivi de l'état des voiries, fibre, effacement des réseaux, priorisation des travaux

URBANISME : révision du PLU – nouveaux lotissements

ENVIRONNEMENT – SENTIERS : promotion des gestes éco-citoyen, valorisation du patrimoine

G. LE METOUR L. GENTREAU – E. CHAUVET – N. GILBERT – P. BRETAUD- C. DUJOUR – V. BONNEFOY – P. TESSIER – L. PACREAU – D. BACH

ENFANCE JEUNESSE : Ecole publique et école privée, accueil périscolaire et accueil de loisirs, convention avec La Boissière des Landes, CME, restauration scolaire

N. BOILEAU V. LOCTEAU - C. BIRON

COMMUNICATION : site internet, publications communales, évolutions des modes de communication

H. BEAUDOUIN V. BONNEFOY – D. VEQUEAU – MP. GABILLEAU – N. BOILEAU

COMPOSITION DU CCAS

Monsieur le Maire et C. BIRON rappellent le rôle du CCAS dans les divers domaines :

- EHPAD (préparation budgets, mouvement du personnel, vie sociale, organisation des travaux)
- Aide sociale, intervention auprès de familles sur des situations particulières, banque alimentaire, secours catholique, ADMR
- Seniors

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit et propose la désignation de cinq membres élus et cinq membres extérieurs à définir ultérieurement compte tenu de la consultation nécessaires des partenaires extérieurs.

Le Conseil Municipal nomme les membres ci-après :

C. BIRON – C. DUJOUR – V. BONNEFOY – MP GABILLEAU – N. BOILEAU

Accord du Conseil Municipal

2) REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

NOMINATION DES DELEGUES

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- SAPL / VENDEE EXPANSION		
Assemblée spéciale	G. LE METOUR	
Assemblée générale	L. GENTREAU	E. CHAUVET

- **QUESTION DEFENSE**

D. BACH

- **E-collectivité**

MP. GABILLEAU

- **PARC NATUREL RÉGIONAL MARAIS POITEVIN**

P. BRETAUD

L. PACREAU

Accord du Conseil Municipal

3) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle l'attribution d'indemnités des élus pour le maire et les adjoints.

Le montant étant au prorata des tranches de population, notre commune se situe dans la tranche de 1000 à 3499 habitants.

Les indemnités sont calculées selon un pourcentage de l'Indice Brut Terminal (IBT).

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite percevoir 100% de l'indemnité, MP GABILLEAU percevra également 100% de l'indemnité, les quatre autres adjoints et la conseillère déléguée percevront une indemnité à part égale du solde de l'enveloppe allouable à notre commune.

La répartition s'effectue comme suit :

- Monsieur le Maire : 100% de l'indemnité soit 51.6% de l'IBT

- 1^{ère} Adjointe : 100% de l'indemnité soit 19.8% de l'IBT

- Les 4 adjoints et la conseillère déléguée : le solde de l'enveloppe réparti équitablement soit 15.84% de l'IBT

Accord du Conseil Municipal

4) Tarifs périscolaires et de restauration scolaire

Monsieur le Maire propose de grouper l'examen des deux points, les tarifs suivant la même évolution (maintien ou augmentation).

Accord du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que les tarifs périscolaires du mercredi sont soumis à un barème plafond établi par la CAF. Nos familles fournissent le repas, notre tarif est déjà proche du plafond, il n'est donc pas souhaitable de l'augmenter.

Pour la restauration scolaire, le contrat avec la société Convivio qui arrivait à échéance en juillet 2020 a été exceptionnellement reconduit compte tenu de la crise sanitaire avec une augmentation de 2.08%

Monsieur le Maire demande si les élus acceptent le vote des trois tarifs en même temps, à bulletins secrets ou à main levée, au choix des membres du Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal pour le vote des trois tarifs en même temps à main levée

Monsieur le Maire propose le maintien des prix :

POUR : 18

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Accord du Conseil Municipal pour le maintien des trois tarifs

5) Contrat de maintenance ADIC - Delarchives

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de renouveler le contrat de maintenance concernant l'assistance téléphonique du logiciel DELARCHIVES passé avec la société ADIC pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à compter du 20 juillet 2020.

Le conseil Municipal donne son accord pour le renouveler pour un coût annuel de 18 € HT soit 21.60€ TTC

Accord du Conseil Municipal

6) Droit de Prémption Urbain

Trois déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à M. ROY au 40 Le Petit Laurier : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.
- Vente d'une maison appartenant à M. et Mme MONNET au 49bis rue de l'Hôtel de Ville : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.
- Vente d'une maison au 14 rue des Ajoncs appartenant à M. et Mme POLANCHET et LAVAINNE : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 25 juin 2020 à 20 heures, en salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

J. FERRAND